

RAPPORT N° 90-25
au Conseil Municipal

OBJET

AMENAGEMENT DE LA RUE GASPARIN
ENTRE LES RUES DU PONT ET DE LA COMPAGNIE

La Municipalité envisage d'aménager la Rue Lucien Gasparin entre les Rues du Pont et de la Compagnie.

Les travaux consistent :

- à élargir la chaussée pour constituer deux voies de circulation continue entre le Boulevard Gabriel Macé et la Rue de la Compagnie ;
- à réaliser les réseaux d'assainissement des eaux pluviales et usées.

Le coût de l'opération est estimé à 6 000 000 F T.T.C..

Il vous est demandé, sous réserve de l'inscription des crédits au Budget Primitif 1991 :

- d'approuver le projet ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

LE MAIRE : Monsieur BOX demande la parole, ainsi que Monsieur LECHAT et Monsieur GERARD.

M. BOX D. : Je voulais intervenir sur le dossier précédent.

LE MAIRE : Revenez-y. Vous voulez nous communiquer une information.

M. BOX D. : Les parkings à réaliser seront-ils souterrains ?

LE MAIRE : Non. Nous effectuerons des petits travaux de nettoyage.

M. BOX D. : Je conçois que, s'agissant de petits terrains, ces parkings seront réalisés en surface. Leur coût serait exorbitant s'ils étaient réalisés en sous-sol. Cependant, sur des terrains de 1 500 à 2 000 m², ne serait-il pas opportun de les implanter sous terre, dans la mesure surtout où ils se situent en ville. J'estime qu'une implantation en surface risque de défigurer davantage l'agglomération, lorsque la superficie est importante. Avez-vous envisagé de réaliser ces parkings en souterrain et d'utiliser le sol pour des commerces ou des bureaux.

LE MAIRE : Bien sûr. Cette utilisation est temporaire. Les terrains sont destinés à des projets autres que des parkings. L'utilisation qui en est actuellement faite est temporaire, dans l'attente de destinations autres.

La parole est à Monsieur LECHAT.

MM. Rémy MASSAIN et Hervé MAGAMOOTOO
réintègrent leur place respective à 11 H 55.

M. LECHAT M. : Je voudrais savoir, Monsieur le Maire, si vous envisagez de procéder à l'inauguration de cette rue après travaux. En effet, nous constatons que de tels cérémonies manquent pour des réalisations de la Mairie. De plus, l'inauguration ne doit intervenir qu'une seule fois. Certaines réalisations l'ont été plusieurs fois (par exemple : la Maison des Sports, le Centre Jacques Coeur...). De même, nous animons ce qui est déjà animé, tels le Zoo, le Barachois, le Colorado... Nous fleurissons ce qui l'a déjà été -en perdant d'ailleurs des fleurs en cours de route-...

Je me permets donc d'attirer votre attention sur ce point, en souhaitant que cette route soit inaugurée une seule fois, à moins que vous ayiez l'intention d'inaugurer une seconde fois le Jardin de l'Etat et la Rue de Paris !...

LE MAIRE : Voilà une remarque intelligente.

Allez-y, Monsieur GERARD.

M. GERARD M. : Je n'ai pas très bien suivi le propos de mon Collègue.

LE MAIRE : Vous avez effectivement perdu beaucoup !...

Rires.

Je me réserve un petit quart d'heure pour vous expliciter la pensée de Monsieur LECHAT sur les problèmes d'inauguration.

M. LECHAT M. : Je peux recommencer, Monsieur le Maire. Vous inaugurez deux fois, je peux donc reprendre.

LE MAIRE : De grâce, non !...

M. GERARD M. : Bien entendu, Monsieur le Maire, je suis tout disposé à approuver le Préfet... pardon, le projet...

Rires.

D'autant plus que, je l'espère, Monsieur FOURNEL va nous projeter un plan de ce projet qui, je le crois, date de 1987 et aurait donc dû déjà être réalisé puisque la route est en train de s'écrouler et présente, à mon avis, un danger pour les immeubles situés au-dessus.

LE MAIRE : Monsieur FOURNEL va vous présenter le projet.

M. FOURNEL D. : En ce qui concerne la Rue Gasparin, nous ne disposons pas d'un transparent, mais du plan extrait du D.C.E.. Le projet concerne, dans un premier temps, le tronçon compris entre la Rue de la Compagnie et la Rue Labourdonnais.

La difficulté réside dans la réalisation de deux véritables voies de 3,5 mètres chacune, soit de 7 mètres de large, compte tenu de la falaise, d'une part, et de l'immense mur de la Préfecture, d'autre part -deux voies réservées à la circulation et un passage indispensable aux les piétons, le bas de la Rivière étant une zone très habitée-.

La seule solution qui ressort de plusieurs avant-projets vise à réaliser ces deux voies de circulation à partir du mur de la Préfecture, en montant, et la partie piétonne en encorbellement sur la falaise.

Ce dernier ouvrage présente des difficultés, puisqu'il faut assurer toute la sécurité nécessaire, ouvrage qui devra supporter une charge éventuelle de véhicules légers, voire de camions, qui viendraient rouler sur le trottoir. Ceci explique en particulier le coût de l'opération.

Une deuxième inquiétude portait sur l'état de la falaise. Des carottages sont effectués actuellement le long de la falaise -sept carottages sont prévus-. Les premiers résultats sont assez satisfaisants.

Troisièmement, il y a également lieu sur ce projet de déplacer un certain nombre de réseaux, puisque l'encorbellement va nécessiter de gros travaux de reprise des forts en béton armé sur la totalité de la route, et donc des déplacements de réseaux importants -en particulier, des câbles 15 000 volts de l'E.D.F., le réseau P.T.T. complet, les réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable-.

En conclusion, ce projet est assez délicat et fort intéressant d'un point de vue technique.

A terme, nous avons en projet dans les dossiers le réaménagement de la Rue Gasparin sur la totalité de son tracé, jusqu'à rejoindre la place située au droit de la Rue Sainte-Marie.

Le dossier qui vous est soumis consiste en la réalisation d'un premier tronçon. Il faut également noter qu'un gros collecteur d'eaux usées passera à ce niveau en vue de résoudre un gros problème qui se pose depuis quelques années, à savoir : l'assainissement de l'Hôpital de Bellepierre.

LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur GERARD.

M. GERARD M. : Est-ce que cette opération permettra la circulation des véhicules venant du fond de la Rivière vers la Rue Lucien Gasparin et aussi la liaison avec la route en littoral, devant la Préfecture -la Rue du Pont est celle qui descend- ?

M. FOURNEL D. : Effectivement. La Rue du Pont dessine les lacets.

Pour le moment, il est donc prévu de réaliser deux voies de circulation. Compte tenu du P.D.U., il faudra également savoir dans quel sens la circulation se fera dans le futur sur la Rue Lucien Gasparin. Mais, ce point n'est pas encore d'actualité. Pour l'heure, les deux voies seront à sens montant.

M. GERARD M. : Dans le cadre de ces travaux, nous devrions envisager les deux possibilités, dans un sens ou dans l'autre.

M. FOURNEL D. : Absolument, cela est parfaitement clair.

LE MAIRE : Autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Non.

Le Rapport est donc adopté à l'UNANIMITE.